



ASSOCIATION ATIKA
FICHE D'INSCRIPTION 2017/2018
à compléter avec votre(vos) choix

Je choisis le(s) cours(s), stage(s), atelier(s) suivants :

Danse Guitare Chant

Date(s) et jour(s) :

.....

Horaire(s) et niveau(x) :

.....

Professeur(s) :

Votre inscription est : Annuelle Trimestrielle Stage

Merci d'indiquer vos coordonnées :

PRÉNOM :

NOM :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

.....

E-MAIL :

TÉL. MOBILE :

TÉL. FIXE :

Ci-joint chèque(s) de : + adhésion (si pas encore adhérent) :

Date de la demande :

Signature :

(avec la mention « règlement lu et accepté »)



ATIKA FLAMENCO - Association loi de 1901
Siège sociale : 88 rue Lamarck 75018 Paris
(uniquement pour l'envoi de courrier)

Téléphone : 09 53 21 60 21 / 06 16 74 18 59

Email : info@atikaflamenco.com

Internet : www.atikaflamenco.com



- 1. Devenir membre- adhésion :**
La cotisation à l'association Atika est obligatoire pour accéder aux stages et cours organisés et permet aux adhérents d'avoir une couverture d'assurance en cas d'accident. Le statut de membre est ainsi acquis et il permet aux adhérents de bénéficier des tarifs préférentiels que l'association négocie pour des événements ou achats groupés. Elle est de 25 euros pour l'année 2017/2018 et de 20 Euros par personne pour les inscriptions en famille. La cotisation est à régler pour l'année qu'elle que soit la date d'entrée dans l'année, de l'adhérent. L'année commence le 1 septembre 2017 et se termine le 31 août 2018.
- 2. Programmation et remboursements :**
L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler la programmation des activités, si le nombre de participants n'est pas suffisant. Les cours et stages ne sont pas remboursables, sauf si le cours ou stage est arrêté. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni. Les cours et stages doivent être réglés dans leur intégralité et aucun remboursement total ou partiel ne sera accordé suite à l'abandon ou l'arrêt de la formation, en cas de retard ou en cas d'impératif personnel ou professionnel autre que médical.
- 3. Captation, enregistrement, prise d'images :**
Il est interdit de filmer, prendre des photos ou effectuer tout autre acte d'enregistrement sonore ou visuel, sauf autorisation spéciale. Dans le cas où l'enregistrement soit autorisé pour un usage strictement personnel et pédagogique il reste interdite toute publication sur des réseaux sociaux ou sa divulgation publique quoi que se soit le moyen. Des dérogations peuvent être accordées seulement si les vidéos ou photos sont jugées aptes à promouvoir l'activité de l'association.
- 4. Inscriptions et paiements :**
Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Le règlement des cours et stages doit être fait au début de chaque cours ou stage: des accords et arrangements sur les dates d'encaissement peuvent être accordés mais aucun retard de paiement ne sera toléré. L'inscription prend effet à réception du paiement intégral des cours et/ou stages. Pour l'inscription aux cours à l'année les chèques ne seront encaissés qu'au début de chaque trimestre sauf accords particuliers.
- 5. Responsabilité :**
L'association décline toute responsabilité en cas de transport d'adhérents dans une voiture particulière.
- 6. Certificat Médical :**
La participation aux cours de danse devra faire l'objet de votre part d'une approbation médicale. Veillez à être muni(e) de cette autorisation au moment de votre inscription.
- 7. Mineurs :**
Les élèves mineurs doivent fournir une autorisation parentale manuscrite.
- 8. Remise :**
Une remise de 10% sera pratiquée dans les cas suivants :
Pour les inscriptions annuelles à deux cours de danse ou à deux cours de guitare, pour les inscriptions annuelles des personnes faisant partie du même foyer (frères et ou sœurs parents avec leurs enfants ; couples) et chômeurs. Cette remise ne se pratique pas sur les stages ponctuels et cotisation annuelle.
- 9. Attitudes des adhérents et clause d'exclusion:**
Il convient que chaque membre adhérent ou adhérente adopte une attitude de neutralité dans le respect absolu de la vocation culturelle et artistique de l'association. Le bureau se réserve le droit de condamner tout propos à caractère discriminatoire ou diffamatoire proféré aux seins des activités de l'association.
- 10. Acceptation du présent règlement :**
Toute adhésion ou simple inscription aux stages et cours organisés par l'association Atika implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Seuls, les dossiers complets seront acceptés.